

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 997**24 décembre 1999****SOMMAIRE**

Ambrasoft, S.à r.l., Howald	pages 47810, 47811	Executive Investments S.A., Luxembourg	47829
Ambre S.A., Luxembourg	47811	Eximinter S.A., Luxembourg	47829
Amonn Luxembourg S.A., Luxembourg	47813	Farei Services S.A., Crauthem	47827, 47828
A.N.L.L. S.A., Luxembourg	47814	Fides (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47830
A.P.M. B.V.	47812	Fiditalia International S.A., Luxembourg	47831
Athène S.A., Luxembourg	47814	Financière du Benelux S.A., Luxembourg	47829, 47830
Bank of Tokyo-Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47811	Finflex S.A., Luxembourg	47828
Banque Nationale de Paris (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47812	Fire and Ice Investments Group S.A., Luxembourg	47818
Bayreuther Anlagengesellschaft A.G., Luxembourg	47814	Firstrand International Asset Management S.A., Luxembourg	47830, 47831
Ben Holdings S.A., Luxembourg	47813	Food & Beverage, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	47828
Betzdorf Investments International S.A., Luxembourg	47815	Fortum Project Finance S.A.	47829
Boats 1 (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47814	FR International, Sicav, Luxembourg	47832
Boran S.A., Luxembourg	47813	Gefirex Holding S.A., Luxembourg	47833
Bourglinster Invest S.A., Luxembourg	47816	Geimas Finance S.A., Luxembourg	47835, 47836
Cabochon S.A., Luxembourg	47816, 47817	Global Lift Group, S.à r.l., Luxembourg	47837, 47838
Capfin Holding S.A.	47815	Granada Investments S.A., Luxembourg	47833, 47834
Capfin Investment S.A.	47816	Grefa, S.à r.l., Luxembourg	47831
Case Consult, S.à r.l., Strassen	47817, 47818	Hecro, S.à r.l., Dudelange	47836
CB Fund International, Sicav, Luxembourg	47816	Hefesto S.A., Luxembourg	47837
Chevy Holding S.A., Luxembourg	47815	Helena Info Management S.A., Luxembourg	47836
Choco Holding S.A., Luxembourg	47817	Hillcrest S.A., Luxembourg	47841
Citizen Group S.A.H., Luxembourg	47848	Hostendia S.A., Luxembourg	47832
COGIM, Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	47820	Ile de Capri, S.à r.l., Luxembourg	47841
Columbus Trust S.A., Luxembourg	47821	Imabar, S.à r.l., Luxembourg	47841
Creyf's Intérim S.A., Luxembourg	47820	Immobilière d'Avrignac S.A., Luxembourg	47842
Davis Funds, Sicav, Luxembourg	47822	Inda International, S.à r.l., Luxembourg	47838
Debrolux S.A., Luxembourg	47821	Industrial and Financial Company S.A., Luxembourg	47842
Deutsche Benelux Investition (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47823	Influence S.A., Mamer	47842, 47843
Dhulagiri, S.à r.l., Luxembourg	47823	Interelectronic S.A. Luxembourg, Luxembourg	47844
DT (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47823	International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47845
(Les) Editions Europe Luxembourg, Luxembourg	47847	Inter Networks S.A., Luxembourg	47844
Ekabe S.A., Eischweiler	47824, 47825	Internodium S.A., Luxembourg	47843, 47844
Emanimmo S.A., Luxembourg	47827	Isiis Technologies S.A., Luxembourg	47846
Enerfin S.A., Luxembourg	47824	Jabora Investments S.A., Luxembourg	47846
E.F.P.I. S.A., Luxembourg	47823	Jovest Holding S.A., Luxembourg	47844, 47845
Erik Info Management S.A., Luxembourg	47826	Kegworth S.A., Luxembourg	47845, 47846
Est-Etudes Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg	47825	Landbridge S.A.	47846
European Dynamics Luxembourg S.A., Luxembourg	47826, 47827	Latin American Investment Company, Luxembourg	47847
		Liftor S.A., Luxembourg	47847, 47848
		Localux S.A., Luxembourg	47856

AMBRASOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 33.364.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(52404/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMBRASOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 33.364.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signature.

(52405/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMBRASOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 33.364.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des associés
(intitulés dans les statuts actionnaires) du 14 septembre 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la société à responsabilité limitée, AMBRASOFT, S.à r.l., (la société) tenue à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, le 14 septembre 1999 que:

1. le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du réviseur sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998 et le rapport de gestion de la gérance au titre de l'année 1998 ont été approuvés;
2. l'affectation des bénéfices au 31 décembre 1998 a été approuvée;
3. décharge est donnée à la gérance pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 1998;
4. la démission de Messieurs Gérard Goetgeluck et Jan Picavet de leurs fonctions d'administrateurs-délégués de la société CASE CONSULT INTERNATIONAL S.A., gérante de la société et la nomination de Madame Carolyn V. Aver et Monsieur Frank Slattery, en remplacement des administrateurs-délégués démissionnaires, ont été actés;
5. le mandat du réviseur, la société INTERAUDIT, S.à r.l., est renouvelé et viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52406/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMBRASOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 33.364.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cessions de parts sous seing privé du 26 octobre 1999, que la société CASE CONSULT, S.à r.l., a cédé, avec effet au 15 septembre 1999, 1 (une) part qu'elle détenait dans la société AMBRASOFT, S.à r.l., ayant son siège à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas à la société CASE CONSULT BELGIQUE S.A.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
AMBRASOFT, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52407/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMBRASOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 33.364.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cessions de parts sous seing privé du 26 octobre 1999, que la société CASE CONSULT, S.à r.l., a cédé, avec effet au 15 septembre 1999, 33.998 (trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts qu'elle détenait dans la société AMBRASOFT, S.à r.l., ayant son siège à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas à la société CASE CONSULT INTERNATIONAL S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition
AMBRASOFT, S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52408/253/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 63.981.

Les comptes annuels au 30 novembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(52409/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 63.981.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 4 février 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Eric Berg de son poste d'administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement M. Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52410/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.937.

Minutes of the board of directors held at Luxembourg, on October 11, 1999

Present: Mr Hidetoshi Kikuchi,
Mr Masato Takase.

Represented: Mr Masamichi Yamada,
Mr Takuo Oi,
Mr Setsuo Yamada.

The meeting is called to order at 14.30 by Mr Hidetoshi Kikuchi, chairing the present meeting.

The chairman states that the agenda of the meeting is the following:

- Resolution to authorise a team of inspectors to carry out an inspection.
- Changes into the authorized signatures list.

After exhaustive discussion, the board of directors unanimously adopted the following resolutions:

1. To authorise a team of internal inspectors of the BANK OF TOKYO-MITSUBISHI, LTD. named in Appendix 1 hereby enclosed to carry out from October 18, 1999 to December 17, 1999 an inspection of the bank and its related business at its registered office 287-289, route d'Arlon at Luxembourg.

1.2. To request from all the inspectors mentioned in the enclosed documents (appendix 1) to sign a commitment in accordance with Appendix 2 enclosed, in which they declare they do know the rules applicable in Luxembourg regarding confidentiality and the banking secrecy, and that they do accept to be bound by these rules. They know and they accept all the consequences of a violation of these rules.

1.3. To authorise the access to information concerning clients available at the bank and that would not be usually available, with the proviso that the name of the clients of the bank and information concerning these clients as well as the transactions of the bank that would be made known to the inspectors must be protected efficiently, especially in any report or any document written by the inspectors.

1.4. To require from the inspectors to abstain from taking with and consulting in other places than the offices of the bank copies, photocopies, notes and any other documents containing information concerning the clients and any other protected information of the bank.

1.5. To require from the inspectors to address directly their report to the board of directors of the bank concerning the result of the consultation carried out in the bank and concerning the findings of their inquiry at that time.

1.6. To inspect, if necessary, and with the utmost prudence, the contents of filing cupboards, offices desks, if and it is allowed, after taking the opinion of the managing director of the bank.

1.7. To require from the inspectors to report to the board of directors of the bank the contents, number, addresses and place or places to keep in safety all the written reports made on the consultation, especially concerning information and transactions related to the clients, as well as on the dispositions and codes used to keep these documents and information confidential.

1.8. To request the inspectors to carry out the inspection and controls that are usual and/or recommendable in conformity with the inspection procedures applicable in the BANK OF TOKYO-MITSUBISHI GROUP, and being always in conformity with all the directives and authorisations hereabove mentioned.

2. Approval of the following changes into the authorised signatures list of the bank as follows:

Class A:

The following signature has to be deleted:

- Mr Hiroshi Yamada, vice president & manager.

The following signature has to be added:

- Mr Kenzo Okumura, vice president & manager.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 16.00 p.m.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52418/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

A.P.M. B.V.

R. C. Luxembourg B 57.309.

Il résulte de la lettre du 16 septembre 1999, adressée aux actionnaires de la société A.P.M. B.V., que Mme Jolande C.M. Klijn a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société A.P.M. B.V.

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 16 septembre 1999, que M. Marco Dijkerman est nommé en tant qu'administrateur de la société A.P.M. S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Everwijn E. Klimezyk
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52415/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.383.

Conformément à l'article 18 des statuts, la liste des signatures autorisées datée de novembre 1999, enregistrée à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 8, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

La liste annule et remplace toutes les listes des signatures autorisées déposées antérieurement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(52419/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMONN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 40.806.

Acte constitutif publié au Mémorial C, numéro 515 du 10 novembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(52411/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMONN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 40.806.

Acte constitutif publié au Mémorial C, numéro 515 du 10 novembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(52412/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

AMONN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 40.806.

L'assemblée générale reportée des actionnaires, tenue en date du 15 octobre 1999, a décidé de:

- ratifier la nomination de Madame Margherita Welponer-Amonn en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Herbert Maier-Böttcher;
- renommer Monsieur Andrea Amonn, Monsieur Arno Amonn et Madame Margherita Welponer-Amonn en tant qu'administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1998;
- renommer Monsieur Roland Mertens en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52413/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 38.968.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 octobre 1999 que:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L)
a été élue administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52421/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.936.

Par décision du conseil d'administration du 21 juin 1999, M. Albert Pennacchio, attaché de direction, L-Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Jean Bodoni, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour BORAN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52425/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

A.N.L.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.771.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(52414/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

ATHENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 40.141.

Acte constitutif publié à la page 20001 du Mémorial C, numéro 417 du 22 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52416/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.123.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(52420/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BOATS 1 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 50.902.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 29 juillet 1999 et du rapport du conseil d'administration de la société BOATS 1 (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:

DELOITTE & TOUCHE S.A.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

6) Du profit qui s'élève à BEF 136.274,-, un montant de BEF 6.814 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

BOATS 1 (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52424/683/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1999.

Signature

Signature

(52422/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 25 mai 1999 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'assemblée nomme en remplacement Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés et demeurant à Luxembourg au poste d'administrateur.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52423/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CAPFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 13.644.

EXTRAIT

Il résulte d'une correspondance adressée à la société en date du 5 novembre 1999 que le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 2. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52430/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CHEVRY HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 53.251.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société CHEVRY HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 27 octobre 1999 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont pris les résolutions suivantes:

1) Nomination de la société AUTONOME DE REVISION, demeurant au 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg comme commissaire à la liquidation.

2) La date de l'assemblée de clôture de la liquidation est fixée au 15 novembre 1999 et aura comme ordre du jour:

1. le rapport du commissaire à la liquidation,

2. la décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation,

3. la clôture de la liquidation,

4. la désignation de l'endroit où seront conservés les livres et documents sociaux durant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52436/683/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BOURGLINSTER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.466.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(52426/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

BOURGLINSTER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.466.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 28 septembre 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement M. Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour copie conforme

J. Quintus
Administrateur

J. Winandy
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52427/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CAPFIN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.599.

EXTRAIT

Il résulte d'une correspondance adressée à la société en date du 5 novembre 1999 que le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signature
Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52431/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CB FUND INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.603.

Les comptes de la société au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1999.

(52435/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CABOCHON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.467.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(52428/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CABOCHON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.467.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 22 septembre 1999 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement M. Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour copie conforme

J. Quintus J. Winandy
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52429/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CHOCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.930.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration, que suite à la démission de Monsieur Maurice Lam, Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, est coopté administrateur avec effet au 1^{er} octobre 1999.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52437/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CASE CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.168.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signature.

(52432/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CASE CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.168.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle de l'associé unique du 14 septembre 1999

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la société à responsabilité limitée, CASE CONSULT, S.à r.l., (la société) tenue à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, le 14 septembre 1999 que:

1. le bilan, le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et le rapport de gestion de la gérance au titre de l'année 1998 ont été approuvés;

2. l'affectation des bénéfices au 31 décembre 1998 a été approuvée;

3. décharge est donnée à la gérance pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 1998;

4. les démissions, avec effet au 30 avril 1999 de Messieurs Gérard Goetgeluck et Jan Picavet de leurs fonctions de gérants administratifs de la société ont été acceptées;

5. décharge est donnée aux gérants administratifs démissionnaires en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52433/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CASE CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.168.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 26 octobre 1999, que la société CASE CONSULT INTERNATIONAL S.A. a cédé, avec effet au 15 septembre 1999, 1 (une) part qu'elle détenait dans la société CASE CONSULT, S.à r.l., ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à la société CASE CONSULT BELGIQUE S.A.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
CASE CONSULT, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52434/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

**FIRE AND ICE INVESTMENTS GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. CLASS CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.235.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de CLASS CONSULTANCY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 71.235, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 2 août 1999, en cours de publication au Mémorial C, et dont le capital social s'élève à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations éventuelles, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Transformation de la forme de la société en une société anonyme.
2. - Changement de la dénomination sociale de la société en FIRE AND ICE INVESTMENTS GROUP S.A.
3. - Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société.
4. - Démission du gérant et nominations statutaires des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. - Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (6^{ème} étage).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en: FIRE AND ICE INVESTMENTS GROUP S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide en conséquence de doter la société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise et de procéder à leur refonte pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FIRE AND ICE INVESTMENTS GROUP S.A.

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet:

- la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce;
- le commerce, l'import et l'export de tous produits.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), divisé en 100 (cent) actions de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou d'un des administrateurs-délégués ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge entière et définitive à Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, pour l'exercice de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée GLASS CONSULTANCY, S.à r.l.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1) Madame Jolanda Anita Lydia Leatemala, administrateur, demeurant à NL-3083 LT Rotterdam (Pays-Bas), 825, Strevelsweg.

2) La société PRIMIUM INVEST LTD, ayant son siège social à Pewsey Flouse, Porthkea/Truro, Cornwall TR3 6XA (U.K.).

3) La société PRIMIUM MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à Pewsey House, Porthkea/Truro, Cornwall TR3 GXA (U.K.).

Madame Jolanda Leatemia, prénommée, est nommée comme administrateur-délégué, et elle peut valablement engager la société sous sa seule signature.

La durée de leurs mandats expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

la société SELINE FINANCE LTD, ayant son siège social à London (U.K.).

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal (6^{ème} étage).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-J. Geusebroek, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 120S, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

J. Elvinger.

(52438/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

COGIM S.A., COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.356.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(52441/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CREYF'S INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 27.901.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 août 1999 à Luxembourg

Mode de convocation: Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a été fait abstraction des convocations d'usage.

Présences: Président: Monsieur M. van Hemele,
 Scrutateur: Monsieur B. Gonnissen,
 Secrétaire: Monsieur H. Kissel.

Ordre du jour:

- Démission de l'administrateur-délégué F. Tordoor.
- Quitus à Monsieur F. Tordoor.
- Nomination du nouvel administrateur-délégué.
- Démission de Monsieur M. van Hemele comme administrateur-délégué.

Résolutions

1. L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Frédéric Tordoor en tant qu'administrateur-délégué et administrateur de la société.

Le président tient à remercier Monsieur Frédéric Tordoor pour sa collaboration et son travail.

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Daniel Oudrar, administrateur, demeurant à F-57570 Rodemack, 23, rue de l'Abbaye d'Echternach, en tant qu'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Frédéric Tordoor, démissionnaire.

Le nouvel administrateur-délégué terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2000.

3. L'assemblée donne quitus à Monsieur Frédéric Tordoor de son mandat pour les exercices écoulés.

4. L'assemblée prend également note de la démission de Monsieur Michal van Hemele comme administrateur-délégué de CREYF'S INTERIM LUXEMBOURG, mais restera administrateur.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

	<i>Le bureau</i>	
H. Kissel	B. Gonnissen	M. van Hemele
<i>Secrétaire</i>	<i>Scrutateur</i>	<i>Président</i>

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52442/643/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

COLUMBUS TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.427.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 1999, Madame Maria Cristina Hernandez Cartaya, directeur de société, Madrid, MM. Guillermo Hernandez-Cartaya, directeur de société, Madrid et René Bolivar Abreu, directeur de société, Mexico, ont été nommées administrateurs en remplacement de Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Guy Baumann et Jean Bodoni démissionnaires, dont ils achèveront les mandats.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour COLUMBUS TRUST S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52439/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

COLUMBUS TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.427.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 1998, la décision des administrateurs du 3 février 1998, de coopter Madame Romaine Lazzarin-Fautsch au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour COLUMBUS TRUST S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52440/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

DEBROLUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg,

H. R. Luxemburg B 13.251.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft DEBROLUX S.A., mit Sitz zu Luxemburg, 10, rue Antoine Jans.

Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge notarieller Urkunde vom 4. September 1975, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 233 vom 11. Dezember 1975.

Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert zufolge notarieller Urkunde vom 12. November 1986, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Seite 1099 von 1987.

Der Vorsitz der Versammlung führt Frau Betsy ten Brinke, Privatbeamtin, wohnhaft in Bridel.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Hans De Graaf, administrateur-délégué, wohnhaft in Mamer.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Ruth Brand, Sekretärin, wohnhaft in Arlon. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden bezwecks vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1) Beschluss die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

2) Ernennung von MEESPIERSON TRUST (LUXEMBURG) S.A., mit Sitz in Luxemburg, zum Liquidator mit den ausgedehntesten Befugnissen.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator MEESPIERSON TRUST (LUXEMBURG) S.A., mit Sitz in Luxemburg.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. ten Brinke, H. De Graaf, R. Brand, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 119S, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Für gleichlautende Abschrift, zum zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 4. November 1999.

G. Lecuit.

(52445/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

DAVIS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.537.

Le bilan au 31 juillet 1999 de DAVIS FUNDS, SICAV, a été enregistré à Luxembourg en octobre 1999, vol. 530, fol. 16, case 8, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(52443/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

DAVIS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.537.

Faisant suite à l'assemblée générale du 21 octobre 1999, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Andrew A. Davis,

Kenneth C. Eich,

Joseph Becker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52444/051/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

DHULAGIRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 8, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 87.325.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Chander Bahadur Thapa, demeurant au 105A, rue Pierre Krier à Luxembourg;
 - 2) Madame Vishnu Kumari Neuri, demeurant au 105A, rue Pierre Krier à Luxembourg.
- La présente liste est clôturée à 500 parts et certifiée exacte par les membres du bureau.

Ordre du jour:

- 1) Nomination d'un deuxième gérant technique, Monsieur Thapa Bhim Bahadur, demeurant au 105a, rue Pierre Krier à Luxembourg.

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage; les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Résolution

L'assemblée décide:

- 1) La nomination d'un deuxième gérant technique, Monsieur Thapa Bhim Bahadur, demeurant au 105A, rue Pierre Krier à Luxembourg.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête de la présente.

C. B. Thapa V. K. Neuri

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52447/010/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

DT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 46.510.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signature

Signature

(52448/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 1999.

J. Seckler.

(52446/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

E.F.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.749.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire, que Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg, et Monsieur Benoît Schaus, réviseur d'entreprises, demeurant à Vielsam, ont été élus à la fonction d'administrateurs en remplacement de Messieurs Jean-Pierre Winandy et Maurice Lam démissionnaires, à qui décharge a été donnée pour l'exercice de leurs mandats.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52449/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

ENERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 45.952.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 1999

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 279.000,-, représenté par 11.250 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en Euros a donné un montant de EUR 278.880,22. Pour arriver à un capital de EUR 279.000,-, un montant de EUR 119,78 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour la société
Signature

(52454/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EKABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Eschweiler.
R. C. Luxembourg B 25.662.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EKABE S.A., avec siège social à Eschweiler, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.662.

L'assemblée est ouverte à quinze heures,

sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Dorler, employé privé, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital souscrit à concurrence de 60.870.000,- francs pour le porter de son montant actuel de 1.730.000.000,- francs à 1.790.870.000,- francs par la création et l'émission de 121.740 actions d'une valeur nominale de 500,- francs chacune.

2) Souscription et libération des actions nouvelles avec versement d'une prime d'émission de 75,- francs par action nouvelle, soit 9.130.500,- francs.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante millions huit cent soixante-dix mille (60.870.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel d'un milliard sept cent trente millions (1.730.000.000,-) de francs luxembourgeois à un milliard sept cent quatre-vingt-dix millions huit cent soixante-dix mille (1.790.870.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission de cent vingt et un mille sept cent quarante (121.740) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire, avec en sus une prime d'émission de soixante-quinze (75,-) francs luxembourgeois par action, soit une prime d'émission globale de neuf millions cent trente mille cinq cents (9.130.500,-) francs luxembourgeois, ce faisant un apport total de soixante-dix millions cinq cents (70.000.500,-) francs luxembourgeois.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite BESNIER S.A. INTERNATIONAL, société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1200 Bruxelles, 19, Square Vergote, Woluwé St. Lambert,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 7 octobre 1999, ci-annexée,

a déclaré souscrire la totalité des cent vingt et un mille sept cent quarante (121.740) nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire au prix préindiqué.

L'unique autre actionnaire de la société Monsieur Michel Besnier, président du conseil d'administration de la société, demeurant à Paris (France),

ici représenté par Monsieur Luc Braun, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 7 octobre 1999, laquelle restera annexée à la prédite liste de présence,

a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les cent vingt et un mille sept cent quarante (121.740) actions nouvelles ont été libérées entièrement en numéraire pour leur valeur nominale avec en sus une prime d'émission de soixante-quinze (75,-) francs luxembourgeois par action, de sorte que le montant de soixante-dix millions cinq cents (70.000.500,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un milliard sept cent quatre-vingt-dix millions huit cent soixante-dix mille (1.790.870.000,-) francs luxembourgeois, représenté par trois millions cinq cent quatre-vingt-un mille sept cent quarante (3.581.740) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs luxembourgeois par action, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cent quatre-vingt-cinq mille (785.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Lutgen, O. Dorier, L. Braun et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 120S, fol. 7, case 2. – Reçu 700.005 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

R. Neuman.

(52450/226/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EKABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Eschweiler.

R. C. Luxembourg B 25.662.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

(52451/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EST-ETUDES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck.

R. C. Luxembourg B 36.513.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit français EST-ETUDES, établie et ayant son siège social à F-94210 La Varenne Saint-Hilaire, 7, place de la Gare,

ici représentée par Monsieur Guy Hamelin, administrateur de sociétés, demeurant à F-94420 Le Plessis Tréville, 20, avenue de la Petite Epargne,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à La Varenne Saint Hilaire le 30 juillet 1999, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2) Monsieur Guy Hamelin prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité EST-ETUDES LUXEMBOURG S.à r.l.

Lesquels comparants ont déclaré que la société à responsabilité limitée EST-ETUDES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg le 27 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 356 du 1^{er} octobre 1991 et a un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) La société anonyme de droit français EST-ETUDES, établie et ayant son siège social à F-94210 La Varenne Saint-Hilaire, 7, place de la Gare, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2) Monsieur Guy Hamelin, administrateur de sociétés, demeurant à F-94420 Le Plessis Tréville, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500

Les comparants déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prendre la résolution suivante:

Résolution

Les associés acceptent la démission avec effet au 30 juillet 1999 de la deuxième gérante Mademoiselle Sylvie Petit, ingénieur, demeurant à F-92700 Colombes, 60, rue Maréchal Joffre, ainsi que cela résulte d'une lettre de démission du 30 juillet 1999.

Les associés décident de nommer comme nouvelle deuxième gérante de la société Mademoiselle Corinne Saragoni, ingénieur, demeurant à F-57100 Thionville, 15, Chemin de la Pomperie, ici présente et ce acceptant et confirment Monsieur Guy Hamelin, prénommé comme gérant de la société.

Les deux gérants engageront la société conjointement ou chacun par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Hamelin, C. Saragoni et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 octobre 1999, vol. 462, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 novembre 1999.

A. Lentz.

(52456/221/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

ERIK INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 66.525.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 octobre 1999 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur de Monsieur Erik Wallin Månbornsgränd, SE-122 Enskede 62, Suède. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signature.

(52455/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EUROPEAN DYNAMICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 64.911.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 1999 à Luxembourg

1. L'assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat des administrateurs Messieurs Constantinos Velentzas et Dimitrios Tselios ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Yves Wallers. Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2000.

2. L'assemblée décide de remplacer Monsieur Minas Karatzoglou en tant qu'administrateur de la société par Madame Fotini Kouimitzis, demeurant à Kodrou Street, 9, GR-15237 Filothei. Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2000.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52457/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EUROPEAN DYNAMICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 64.911.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(52458/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EMANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(52452/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EMANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.397.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue extraordinairement
le 20 octobre 1999 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pascal Lota de son poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur Madame Anne Zacharias-Lota, administrateur de sociétés, demeurant à Cologny, Genève en remplacement de M. Pascal Lota, démissionnaire.

Le mandat de Madame Anne Zacharias-Lota viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52453/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FAREI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 46.627.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAREI SERVICES S.A. ayant son siège social à L-3341 Huncherange, 31, rue de Noertzange, R.C. Luxembourg section B numéro 46.627, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 3 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 188 du 13 mai 1994, avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs.).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Famiani, indépendant, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Claire Walers, indépendante, demeurant à Crauthem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles Feidt, étudiant, demeurant à Crauthem.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social de Huncherange à L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle im Bruch.
2. - Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Huncherange à L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle im Bruch.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (Alinéa 2.).** Le siège social est établi à Crauthem.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à dix-huit mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Crauthem, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Famiani, M.-C. Walers, G. Feidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 1999, vol. 507, fol. 67, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 1999.

J. Seckler.

(52461/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FAREI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R. C. Luxembourg B 46.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 1999.

J. Seckler.

(52462/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FOOD & BEVERAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 4 novembre 1999, vol. 132, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 novembre 1999.

Signature.

(52470/551/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FINFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.684.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1998, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour FINFLEX S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52467/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EXECUTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 54.770.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 26 octobre 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 octobre 1999

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Hélie de Pourtales administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour la société
Signature

(52459/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

EXIMINTER, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 11.870.

EXTRAIT

Composition du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 1999:

- Monsieur Jean-Marc Moriani, cadre de banque, demeurant à F-92370 Chaville;
- Monsieur Patrice Renoux, cadre de banque, demeurant à F-75005 Paris;
- Monsieur Pascal Grundrich, cadre de banque, demeurant à L-2449 Luxembourg.

Commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 1999:

- Monsieur Raymond Molling, administrateur de sociétés, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour.

Pour extrait conforme
EXIMINTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52460/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FORTUM PROJECT FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.646.

Il résulte de la lettre du 16 septembre 1999, adressée aux actionnaires de la société FORTUM PROJECT FINANCE S.A., que Mme Jolande C.M. Klijn a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société FORTUM PROJECT FINANCE S.A.

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 16 septembre 1999 que M. Jaap Everwijn (B) est nommé en tant qu'administrateur de la société FORTUM PROJECT FINANCE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Koch
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52471/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signature

(52465/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 mai 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

L'assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem au poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur M. Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg en remplacement de M. Yvan Juchem, démissionnaire.

Le mandat de M. Koen Lozie, au poste d'administrateur viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52466/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.469.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 15 octobre 1999, que les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Nomination d'un administrateur (signent conjointement avec un autre administrateur ou un fondé de pouvoir) avec effet le 15 octobre 1999:

M. F.B. Deiters.

Résignation d'un administrateur avec effet le 16 septembre 1999:

Mme Jolande C.M. Klijn.

Il résulte par conséquent de ce qui a été décidé, que la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A. peut être représentée par les personnes suivantes:

Les membres du conseil d'administration (signent conjointement avec un autre administrateur ou un fondé de pouvoir):

M. J.P. Ewerwijn (administrateur-délégué),

M. D.R. Scheepe,

M. F.B. Deiters.

Fondés de pouvoir A (signent conjointement avec un autre fondé de pouvoir ou un administrateur):

M. Marco Dijkerman,

Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn.

Fondés de pouvoir B (signent conjointement avec un administrateur ou un fondé de pouvoir A):

Mme Eliane Klimezyk,

Mme Catherine Koch.

Le pouvoir de représenter la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que fondateur pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution de sociétés luxembourgeoises est délégué à chaque administrateur individuellement et à chaque fondé de pouvoir A individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Signature	Signature
-----------	-----------

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52463/683/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FIRSTRAND INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 55.632.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean	P. Prime-Maron
Mandataire commercial	Fondé de pouvoir

(52468/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FIRSTRAND INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 55.632.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 octobre 1999

- L'assemblée générale ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 30 juin 1999.
- L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.
- L'assemblée générale ratifie la cooptation de Dr Alberto Bottega en remplacement de Monsieur Johannes Retief Calitz.
- L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaire aux comptes, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration est composé de:

Président:

Monsieur Richard Spilg, directeur, RMB INTERNATIONAL LIMITED.

Administrateurs:

Monsieur Alberto Bottega, chief investment officer, FirstRAND INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.;
Monsieur Carel de Ridder, general manager, FirstRAND INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.;
Monsieur Jean Heckmus, sous-directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 novembre 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean P. Prime-Marion
Mandataire commercial *Fondé de pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52469/010/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FIDITALIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.822.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 1999

Les démissions de Messieurs Adrien Schaus et Jean Marc Heitz de leur poste d'administrateur et de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste de commissaire aux comptes sont acceptées et décharge leur est donnée. Messieurs Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg, Alain Tircher, comptable, demeurant à Louftémont (Belgique) et Martin A. Rutledge, expert-comptable, demeurant à Dippach, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001. La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Le siège social est établie au 3, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.
Luxembourg, le 5 octobre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
FIDITALIA INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52464/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GREFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 30.586.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 1999, vol. 314, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 1999.

Signature.

(52487/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FR INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 55.509.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean

P. Prime-Maron

Mandataire commercial

Fondé de pouvoir

(52472/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

FR INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 55.509.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 octobre 1999

- L'assemblée générale ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 30 juin 1999.
- L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.
- L'assemblée générale ratifie la cooptation de Dr Alberto Bottega en remplacement de Monsieur Johannes Retief Calitz.
- L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration est composé de:

Président:

Monsieur Richard Spilg, directeur, RMB INTERNATIONAL LIMITED.

General manager:

Monsieur Jean Heckmus, sous-directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Administrateurs:

Monsieur Alberto Bottega, chief investment officer, FirstRAND INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.;
Monsieur Carel de Ridder, general manager, FirstRAND INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.

Auditeur:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean

P. Prime-Maron

Mandataire commercial

Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52473/010/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

HOSTENDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.449.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration que suite à la démission de Monsieur Maurice Lam, avec effet au 1^{er} octobre 1999, Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, est coopté administrateur avec effet au 1^{er} octobre 1999. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52492/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEFIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.593.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(52474/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEFIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.593.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mai 1999 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants. Il se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52475/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GRANADA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.932.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRANADA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 363 du 3 août 1995, mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 289 du 26 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hans De Graaf, managing director, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Dessoy, employée privée, demeurant à B-Anlier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jacinthe Wezenberg, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du liquidateur
- 2) Nomination du commissaire
- 3) Fixation d'une seconde assemblée, qui entendra le rapport du commissaire, donnera décharge au liquidateur et prononcera la clôture de la liquidation.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport du liquidateur, à savoir, MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée nomme en qualité de commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales:

Monsieur Hans De Graaf, administrateur-délégué, demeurant à Mamer.

Troisième résolution

L'assemblée décide encore qu'une seconde assemblée se tiendra à la suite des présentes et aura pour ordre du jour:

- 1) rapport du commissaire
- 2) décharge au liquidateur
- 3) clôture de la liquidation

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. De Graaf, N. Desso, J. Wezenberg, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 119S, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 1999.

G. Lecuit.

(52485/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GRANADA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.932.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRANADA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 363 du 3 août 1995, mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 289 du 26 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hans De Graaf, managing director, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Desso, employée privée, demeurant à B-Anlier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jacinthe Wezenberg, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire
- 2) Décharge au liquidateur
- 3) Clôture de la liquidation

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, en date de ce jour, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en sa qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Hans De Graaf, administrateur-délégué, demeurant à Mamer,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de Monsieur Hans De Graaf sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que la société GRANADA INVESTMENTS S.A., a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. De Graaf, N. Dessoy, J. Wezenberg, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 119S, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 1999.

G. Lecuit.

(52486/220/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.502.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52476/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.502.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52477/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.502.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52478/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.502.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52479/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.502.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(52480/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.502.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(52481/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.502.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 octobre 1999 que:

1. Sont élus au poste d'administrateur:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

En remplacement de Madame Rita Neuman, Madame Marie-Anne Schartz et Monsieur Detlef Xhonneux, démissionnaires.

2. Est élue au poste de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., sise au 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, en remplacement de DEBELUX AUDIT à partir de l'exercice 1999.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

3. Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52482/677/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

HECRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 16, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 18.198.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 novembre 1999.

(52488/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

HELENA INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 66.532.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 octobre 1999 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur de Madame Helena Wallin, Glädjegången 40, SE-135 54 Tyresö, Suède. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signature.

(52490/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

HEFESTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.952.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 1999, Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, L-Belvaux a été nommé nouvel administrateur en remplacement de la société HALSEY, S.à r.l., démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour HEFESTO S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52489/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GLOBAL LIFT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.771.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) TECNOLAMA S.A. avec siège social à 43206 Reus (Tarragona), Ctra. de Constanti Km 3, Espagne
- 2) MACIR HOLDING and FINANCE B.V. avec siège social à Amsterdam, Drestestraat 20, Pays-Bas
- 3) EISERNE KRONE (Beteiligungs- und Beratungs-gesellschaft m.b.H.) avec siège social à 1010 Wien, Eschenbachgasse II (Autriche)

- 4) SUMINISTROS RALOE S.I. avec siège social à Madrid, Fernando Poo, 32, Espagne,
les quatre comparantes ici représentées par Monsieur Bart Zech, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu de quatre procurations sous seing privé délivrées le 24 septembre 1999.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés actuels et bénéficiaires économiques de la société à responsabilité limitée GLOBAL LIFT GROUP, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 juin 1999, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à raison de un million d'Euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million d'Euros (1.000.00,- EUR) à deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite

1) TECNOLAMA S.A., préqualifiée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire trois mille cinq cents parts sociales nouvelles et les libérer par apport en espèces de trois cent cinquante mille Euros (350.000,- EUR)	3.500
2) MACIR HOLDING and FINANCE B.V., préqualifiée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire trois mille cinq cents parts sociales nouvelles et les libérer par apport en espèces de trois cent cinquante mille Euros (350.000,- EUR)	3.500
3) EISERNE KRONE (Beteiligungs- und Beratungs-gesellschaft m.b.H.), préqualifiée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire deux mille parts sociales nouvelles et les libérer par apport en espèces de deux cent mille Euros (200.000,- EUR)	2.000
4) SUMINISTROS RALOE S.I., préqualifiée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire mille parts sociales nouvelles et les libérer par apport en espèces de cent mille Euros (100.000,- EUR)	1.000
Total dix mille parts sociales	10.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de un million d'Euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sont détenues comme suit:

1) TECNOLAMA S.A. avec siège social à 43206 Reus (Tarragona), Ctra. de Constanti Km 3, Espagne, sept mille parts sociales	7.000
2) MACIR HOLDING AND FINANCE B.V. avec siège social à Amsterdam, Drestestraat 20, Pays-Bas, sept mille parts sociales	7.000
3) EISERNE KRONE (Beteiligungs- und Beratungs-gesellschaft m.b.H.) avec siège social à 1010 Wien, Eschenbachgasse 11 (Autriche), quatre mille parts sociales	4.000
4) SUMINISTROS RALOE S.1. avec siège social à Madrid, Fernando Poo, 32, Espagne, deux mille parts sociales	2.000
Total: vingt mille parts sociales	20.000

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est estimée à 40.339.900,- LUF.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incomberont à la société en raison des présentes, est estimé à 470.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 119S, fol. 93, case 9. – Reçu 403.399 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 novembre 1999.

G. Lecuit.

(52483/220/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

GLOBAL LIFT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 novembre 1999.

G. Lecuit.

(52484/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

**INDA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. INDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.350.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise INDA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.350, constituée suivant acte reçu en date du 1^{er} juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 6 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rémy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Noël, Administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Le président prie le notaire d'acter

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varientur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 11.000 (onze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de ITL 2.050.000.000,- (deux milliards cinquante millions de Lires Italiennes) en vue de le porter de son montant actuel de ITL 11.000.000.000,- (onze milliards de Lires Italiennes) à ITL 13.050.000.000,- (treize milliards cinquante millions de Lires Italiennes), par la création de 2.050 (deux mille cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de Lires Italiennes) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et attribution gratuite aux actionnaires actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital.

2. Changement de la forme sociale de la société de «Société Anonyme» en «Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle» et refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les «Sociétés à Responsabilité Limitée».

3. Acceptation de la démission du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction et décharge à accorder.

4. Nomination d'un Conseil de Gérance et d'un Commissaire aux Comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de ITL 2.050.000.000,- (deux milliards cinquante millions de liras italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 11.000.000.000,- (onze milliards de liras italiennes) à ITL 13.050.000.000,- (treize milliards cinquante millions de liras italiennes) par la création et l'émission de 2.050 (deux mille cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et à libérer intégralement par incorporation au capital de réserves disponibles à due concurrence et d'attribuer gratuitement les 2.050 (deux mille cinquante) actions nouvelles ainsi créées aux actionnaires actuels, au prorata de leur participation antérieure dans le capital.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société, et de la transformer de société anonyme en société à responsabilité limitée (unipersonnelle).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts, rédigés en français, sans apporter de modification aux caractéristiques essentielles de la société, et de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée est régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société existe sous la dénomination de INDIA INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut notamment:

a) accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie, soit avec ses fonds propres, soit avec les fonds provenant d'indirectement contractés par elle-même;

b) émettre des obligations et contracter des emprunts, étant entendu que la société ne pourra utiliser les produits de ses emprunts ou ses autres fonds qu'au profit des entreprises du groupe dont elle fait elle-même partie;

c) se porter caution en faveur des sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à ITL 13.050.000.000,- (treize milliards cinquante millions de liras italiennes), divisé en 13.050 (treize mille cinquante) parts sociales de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sauf avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, le gérant désigné à cet effet par les gérants présents, le remplace.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil de gérance peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les gérants.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil de gérance, poursuites et diligences de son président ou d'un gérant délégué à ces fins.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'en suit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée par lettres recommandées avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur. (fin des statuts)

Désignation des associés de la société

Toutes les parts appartiennent à la société de droit italien INDA-INDUSTRIA NAZIONALE DEGLI ACCESSORI S.p.a., dont le siège social est établi à Caravate (Italie)

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, actuellement en fonction, et de leur donner décharge entière et définitive de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme membres du Conseil de Gérance:

a) Madame Paola Fantoni, dirigeante de société, demeurant à Cocquio Trevisago (Italie); Présidente du Conseil de Gérance.

b) Madame Donatella Fantoni, dirigeante de société, demeurant à Varese (Italie)

c) Monsieur Cesare Carella, Consultant, demeurant à Varese (Italie).

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire aux comptes:

Monsieur Lando Bruni, Réviseur d'Entreprise, demeurant à Laveno Mombello (Italie).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Meneguz, G. Vittore, F. Noël, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 120S, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

J. Elvinger.

(52496/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

HILLCREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 44.484.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signature

Signature

(52491/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

ILE DE CAPRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.493.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 21 octobre 1999, vol. 264, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(52493/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

IMABAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 20.738.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 4 novembre 1999, vol. 132, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 novembre 1999.

Signature.

(52494/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

IMMOBILIERE D'AVRIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 25.396.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(52495/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

INDUSTRIAL AND FINANCIAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.119.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire, que Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg et Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, ont été élus administrateurs en remplacement de Messieurs Jean-Pierre Winandy et Maurice Lam démissionnaires, à qui décharge a été donnée pour l'exercice de leurs mandats.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52497/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

INFLUENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 37.790.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept octobre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFLUENCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 26 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 61 du 22 février 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant actes notariés

- en date du 1^{er} avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 412 du 19 septembre 1992

- en date du 25 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 390 du 21 juillet 1997,

- en date du 15 décembre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 du 9 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Dupont, publicitaire, demeurant à B-6769 Robelmont (Meix-devant-Virton)

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle (Etalle),

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maitrejean, juriste, demeurant à B-Udange (Arlon).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de social de L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon à L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Acceptation de la démission des administrateurs et décharge.

3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et autorisation lui donnée de déléguer la gestion journalière de la société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon à L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INFLUENCE S.A.

Le siège social est établi à Mamer . Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Messieurs Bruno Dupont, Joseph Rode et Frédéric Fagnoul de leurs fonctions d'administrateurs et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats respectifs, jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Bruno Dupont, publicitaire, demeurant à B-6769 Robelmont (Meix-devant-Virton),
- Monsieur Frédéric Fagnoul, administrateur de sociétés, demeurant à B-6769 Robelmont (Meix-devant-Virton),
- Monsieur Bernard Delcourt, dentiste, demeurant à B-4100 Seraing.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Bruno Dupont, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Bruno Dupont, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants et aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Dupont, A. Braquet, G. Maitrejean, F. Fagnoul, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 72, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 novembre 1999.

G. Lecuit.

(52498/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

INFLUENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 37.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 novembre 1999.

G. Lecuit.

(52499/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

INTERNODIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.474.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(52503/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

INTERNODIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.474.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 23 septembre 1999
à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de M. Y. Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement:

M. Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52504/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 2.622.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1999, les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Guy Kettmann et Christophe Müller ainsi que celui du commissaire aux comptes KPMG FIDES PEAT, Suisse, ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52500/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

INTER NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.598.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 1999

Démissions de M. Fabio Mazzoni, de M. Benoît Georis et de Mme Géraldine Laera-Schmit en tant qu'administrateurs de la société.

Nominations de M. Peter Vermeulen, de M. Paul O'Driscoll et de M. Philippe Betramo en tant qu'administrateurs de la société.

Pour extrait
Pour INTER NETWORKS S.A.
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52501/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signatures

(52507/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 8 juillet 1999 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement:

M. Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52508/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.448.

Réunion du Conseil d'Administration

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 15 octobre 1999, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Nomination d'un administrateur (signe conjointement avec un autre administrateur ou un Fondé de Pouvoir) avec effet le 15 octobre 1999:

M. F.-B. Deiters.

Démission d'un administrateur avec effet le 16 septembre 1999:

Mme Jolande C.-M. Klijn.

Il résulte par conséquent de ce qui a été décidé que la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. peut être représentée par les personnes suivantes:

Les membres du conseil d'administration (signent conjointement avec un autre administrateur ou un Fondé de pouvoir):

M. J.-P. Everwijn (Administrateur-Délégué)

M. D.-R. Scheepe

M. F.-B. Deiters.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre Fondé de Pouvoir ou un Administrateur):

M. Marco Dijkerman

Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn.

Fondés de pouvoirs «B» (signent conjointement avec un autre Fondé de Pouvoir ou un Administrateur):

Mme Eliane Klimezyk

Mme Catherine Koch.

Le pouvoir de représenter la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. en tant que fondateur pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution de sociétés luxembourgeoises est délégué à chaque Administrateur individuellement et à chaque Fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52502/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

KEGWORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.781.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 530, fol. 38, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

(52509/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

KEGWORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire

La cooptation de Madame Eliane Irthum, employée privée, domiciliée à Helmsange, est ratifiée. Elle terminera le mandat de Madame Sandrine Pirel, démissionnaire, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Pour extrait conforme et sincère
KEGWORTH S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52510/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

ISIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 71.054.

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation et de management

Conformément à l'Article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation et de management entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

R. C. Luxembourg B 15.302

4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

et

ISIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme

R. C. Luxembourg B 71.054

4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

La convention de domiciliation et de management datée du 9 juillet 1999 a été conclue pour une durée indéterminée.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52505/683/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

JABORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 67.537.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 octobre 1999 que l'Assemblée a confirmé le mandat d'Administrateur de Monsieur Bengt Malmgren, Vikingagränd, SE.133 33 Saltsjöbaden, Suède.

Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signature.

(52506/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

LANDBRIDGE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.838.

Il résulte de la lettre du 16 septembre 1999, adressée aux actionnaires de la société LANDBRIDGE S.A., que Mme Jolande C.-M. Klijn a donné sa démission en tant que directeur de la société LANDBRIDGE S.A.

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 16 septembre 1999, que Mlle Catherine Koch est nommée en tant qu'administrateur de la société LANDBRIDGE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Everwijn E. Klimezyk
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52511/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.168.

Le bilan au 30 juin 1999 de LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, vol. 530, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(52512/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

LES EDITIONS EUROPE LUXEMBOURG.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 37, rue Henri Pensis.
R. C. Luxembourg B 46.040.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(52513/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

LIFTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.141.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIFTOR S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, R.C. Luxembourg section B numéro 69.141, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 444 du 12 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Bauler, directeur, demeurant à Gilsdorf.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schroeder, comptable, demeurant à Vianden.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation de la valeur nominale des actions de 31.- Euros à 1.000,- Euros et réduction du nombre d'actions de 1.000 à 31.

2.- Augmentation de capital à concurrence de 249.000,- Euros, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- Euros à 280.000,- Euros, par la création et l'émission de 249 actions nouvelles de 1.000,- Euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des actions de trente et un Euros (31,- EUR) à mille Euros (1.000,- EUR) et de réduire le nombre d'actions de mille (1.000) actions à trente et une (31) actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de remplacer les mille (1.000) actions de trente et un Euros (31,- EUR) chacune par trente et une (31) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quarante-neuf mille Euros (249.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à deux cent quatre-vingt mille Euros (280.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cent quarante-neuf (249) actions nouvelles de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

Les deux cent quarante-neuf (249) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme DESTI INTERNATIONAL S.A.H., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

Le montant de deux cent quarante-neuf mille Euros (249.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société LIFTOR S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivantes:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt mille Euros (280.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingts (280) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à la somme de 10.044.635,10 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Bauler, C. Schroeder, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 1999, vol. 507, fol. 66, case 6. — Reçu 100.446 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 1999.

J. Seckler.

(52514/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

LIFTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 1999.

J. Seckler

Le notaire

(52515/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

CITIZEN GROUP, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared the following:

1) ZRH NOMINEES (0054) LIMITED, Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2) ZRH NOMINEES (0060) LIMITED, Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

both represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given at Zurich (Switzerland) on October 13, 1999.

These proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of CITIZEN GROUP.

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object.

The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, notwithstanding the rights which the corporation may exercise as a shareholder.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31st July, 1929, governing holding companies, as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital.

The corporate capital of the Company is set at one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) per share.

The authorized capital is fixed at one billion Luxembourg francs (LUF 1,000,000,000.-) to be divided into one million (1,000,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

The board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash. When realizing the authorized capital in full or in part the board is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to former shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Art. 6. Shares.

The shares will be in the form of registered shares. The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors.

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will e.g. be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another Director as his proxy.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers.

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Conflict of Interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory Auditors.

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of his, her or their term as auditor(s), that person or those persons shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. - Meeting of shareholders**Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders .**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. Annual General Meeting.

The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of May of each year, at 11.00 a.m., and for the first time in 2000.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings.

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote.

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present articles of incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented at the meeting. One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits**Art. 19. Financial Year.**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year, except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 1999. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 21. Dissolution, Liquidation.**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Applicable Law.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
1) ZRH NOMINEES (0054) LIMITED	1,125,000.- LUF	1,125	1,125,000.- LUF
2) ZRH NOMINEES (0060) LIMITED	125,000.- LUF	125	125,000.- LUF
Total:	1,250,000.- LUF	1,250	1,250,000.- LUF

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

I. - Resolved to fix at three (3) the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2000:

- 1) HALSEY, S.à r.l., with registered office at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),
- 2) Mr Tim Urquhart, company director, residing in Zollikerstrasse 181, CH-8034 Zurich (Switzerland),
- 3) FINANCIAL ADMINISTRATORS LTD., Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola (B.V.I.).

II. - Resolved to fix at one the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2000:

ERNST & YOUNG, with registered office at rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

III. - Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV. - The registered office shall be at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1) ZRH NOMINEES (0054) LIMITED, Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
 2) ZRH NOMINEES (0060) LIMITED, Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
 les deux sont représentées par M. Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Zurich (Suisse), le 13 octobre 1999.

Ces procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination CITIZEN GROUP.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où se produiront des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou sociale de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le conseil d'administration pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet.

La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des statuts au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le conseil d'administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre tel que par exemple: à déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, de déterminer si les actions autorisées seront souscrites avec ou sans prime d'émission, de déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le conseil d'administration est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Forme des Actions.

Les actions sont nominatives.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration.

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (les «administrateurs»).

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera par exemple responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration pourra désigner un autre administrateur pour présider la réunion et l'assemblée générale pourra désigner une autre personne comme président pro tempore à la majorité présente à cette assemblée.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social (à l'exclusion de ces pouvoirs que la loi réserve expressément à l'assemblée générale des actionnaires). Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-après, un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

La Société indemniserá tout administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes sus-nommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote.

Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 1999.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
1) ZRH NOMINEES (0054) LIMITED	1.125.000,- LUF	1.125	1.125.000,- LUF
2) ZRH NOMINEES (0060) LIMITED	125.000,- LUF	125	125.000,- LUF
Total:	1.250.000,- LUF	1.250	1.250.000,- LUF

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués immédiatement en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- 1) HALSEY, S.à r.l., avec siège sociale à 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),
- 2) Monsieur Tim Urquhart, administrateur de sociétés, demeurant à Zollikerstrasse 181, CH-8034 Zurich (Suisse),
- 3) FINANCIAL ADMINISTRATORS LTD., Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola (B.V.I.).

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

II. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, avec siège social à rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

III. - Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV. - Le siège social est fixé à Luxembourg à 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 1999, vol. 845, fol. 34, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 1999.

J.-J. Wagner.

(52597/239/522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 1999.

LOCALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 18.321.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour la société
Signature

(52516/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1999.